



Règlement concours Photo 2021 « Sport à Perros-Guirec »

Pour la 6^e année consécutive, la ville de Perros-Guirec invite les photographes amateurs et professionnels à participer à son concours de photographies ayant pour thème en 2021 « **Sport à Perros-Guirec** ».

L'objectif de ce concours est d'utiliser la photographie comme support pédagogique et visuel, pour promouvoir les activités sportives perrosiennes, en intérieur comme en extérieur dans ses dimensions de mouvement, d'effort et de générosité

Le concours photo donnera lieu à une exposition présentée sur les grilles de la Capitainerie de Perros-Guirec du 15 août 2021 au 30 juin 2022 et dans les complexes sportifs de la Ville par la suite.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tout photographe individuel qu'il soit amateur ou professionnel, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion des membres du jury.

Une catégorie spécifique du concours est dédiée aux photographes en herbe âgés de 15 à 17 ans.

Les photographies doivent être prises sur le territoire de Perros-Guirec et le jury doit pouvoir l'identifier ou le comprendre.

THÈME

Le concours s'adresse aux perrosiens comme aux vacanciers qui vont par leur photographie **illustrer le sport à Perros-Guirec**.

La photo doit représenter le sport sur le territoire de Perros-Guirec. L'activité peut être amatrice ou professionnelle, dans le cadre des clubs associatifs ou celui des particuliers et des familles, des adultes ou des enfants.

La photo peut évoquer le sport dans ses efforts, ses joies, ses émotions et sa convivialité. Le sujet choisi peut être l'esprit d'équipe, l'éveil des plus jeunes au sport ou les efforts individuels. Le sujet peut être le sportif mais aussi son entourage.

Le jury sera compétent pour décider une photo est dans le thème "Sport à Perros-Guirec".

- Une catégorie réservée aux jeunes photographes âgés de 15 à 17 ans (âge légal au 31 décembre 2020 à minuit).

Le jury sélectionnera 7 photos : 6 photos pour les adultes et 1 pour les jeunes photographes.



COMMENT PARTICIPER ?

Les inscriptions sont ouvertes du 5 septembre 2020 au 30 juin 2021 minuit (heure de Paris).

La participation et le dépôt des photos se font obligatoirement en ligne à l'adresse suivante : ville.perros-guirec.com/concoursphotos2021

Les participants feront parvenir à leurs frais et risques leurs fichiers informatiques par le biais du site. Les photos correctement téléchargées seront visibles depuis leur compte et un mail de confirmation sera envoyé à l'adresse e-mail fournie (pensez à vérifier vos spams !)

Lors de son inscription, le participant doit fournir les informations suivantes :

- Nom et Prénom
- Adresse postale
- N° de téléphone fixe et mobile*
- Adresse e-mail valide*
- Lieu et date de la prise de vue
- Légende de 400 mots maximum
- Informations techniques (appareil, ouverture, vitesse...)
- La mention « J'ai pris connaissance du règlement du concours et j'accepte les conditions de participation »
- Autorisation parentale pour les enfants mineurs photographiés
- Autorisation des personnes majeures photographiées

** Les données personnelles que le participant indique sont uniquement utilisées pour le contacter. Elles ne sont pas transmises à des tiers.*

Chaque photographe peut nous envoyer trois photos, au maximum.
La participation est gratuite.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET DIRECTIVES NUMÉRIQUES

Les images déposées devront être :

- au format JPEG
- aux rapports suivants : 3:2, 3:1, 4:3.
- entre 2 et 5 Mo
- sans bordure, filigrane ou signature

Les réglages numériques (exposition, ton, contraste, netteté...) sont autorisés. Les montages numériques (ajouts d'éléments) ne sont pas acceptés. En revanche, l'utilisation de plusieurs vues pour la technologie HDR est autorisée. La photo d'origine (raw ou jpeg provenant directement du boîtier) pourra être demandée.



LE JURY

L'ensemble des photographies sera soumis à un jury composé de photographes, d'amateurs et professionnels du sport et de représentants du monde associatif qui se réunira courant juillet 2021 pour sélectionner les images qui seront exposées et désigner les lauréats. Le jury procédera à cette sélection dans le respect des règles d'anonymat.

Dès la fin des délibérations, les fichiers JPEG haute résolution originaux seront réclamés aux photographes lauréats. Ces fichiers devront être fournis par retour de mail. S'il s'avère qu'une image lauréate n'a pas respecté le présent règlement, elle sera déclassée officiellement.

Les résultats seront communiqués avant fin juillet aux participants par courriel, et publiés sur le site internet et les réseaux sociaux du Concours. Les décisions du jury seront sans appel.

LES PRIX ET LA REMISE DES PRIX

Les prix ne pourront pas faire l'objet d'une contrepartie en espèces, ni de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

Prix n°1 : Week end pour 4 personnes au Ranolien

Prix n°2 : 1 an d'abonnement à Bretagne Magazine + 2 entrées Spa

Prix n°3 : 2 sorties 7 îles

Prix n°4 : 2 soirées au Casino avec coupe de champagne

Prix n°5 : 2 sorties Kayak

Prix n°6 : 2 soirées au Casino avec coupe de champagne

Prix n°7 : 1 livre Regards Croisés

Le tout offert par nos partenaires.

Toutes les photos seront exposées après septembre 2022 aux abords ou dans les complexes sportifs de la ville.

Le jury se réserve le droit de modifier la liste des prix en fonction de la qualité des œuvres en compétition.

Le jury se réserve le droit d'exposer toutes les photos dans l'année en cours.

Chaque lauréat sera invité à l'occasion du vernissage et de la remise des prix qui se déroulera le premier week-end de septembre à la capitainerie du Port de Perros-Guirec.



DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION

En participant, le photographe affirme que toute image qu'il présente est son œuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée. L'auteur d'une photographie sélectionnée ou lauréate autorise la Ville de Perros-Guirec à reproduire et à diffuser son œuvre dans le cadre de l'exposition liée au concours, de la publication d'un portfolio par notre partenaire Bretagne Magazine. Il autorise également l'utilisation de l'image dans le cadre de la promotion du concours photo sur le web et ce pour une durée maximale de 1 an. Les images seront toujours accompagnées du nom de l'auteur, à la capitainerie puis aux abords ou dans les complexes sportifs de la ville. La ville de Perros-Guirec s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur.

EXPOSITION

En vue de réaliser l'exposition du concours, un laboratoire professionnel sera chargé d'imprimer les photos sélectionnées par le jury sur la base des fichiers envoyés.

LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant. En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : concoursphoto2021@perros-guirec.com

RESPONSABILITÉ

La participation au concours étant réalisée par le biais d'internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables ou le temps de chargement. En conséquence, la ville de Perros-Guirec ne saurait en être tenue pour responsable. En soumettant ses images au concours, le participant accepte le règlement du concours ci-dessus.

Concours réalisé en partenariat avec l'Office de Tourisme, le Centre nautique, le Casino de Perros-Guirec, le spa et le camping du Ranolien et Bretagne Magazine.